

**Assemblée générale**

Distr. générale
19 septembre 2008
Français
Original : anglais/français

Soixante-troisième session

Point 91 d) de l'ordre du jour provisoire*

Désarmement général et complet**Éducation en matière de désarmement
et de non-prolifération****Rapport du Secrétaire général****Additif****Table des matières**

	<i>Page</i>
II. Application des recommandations par les États Membres	2
A. Réponses reçues des États Membres	2
Burundi	2
III. Application des recommandations par les organismes des Nations Unies et les autres organisations	3
A. Université pour la paix	3

* A/63/150



II. Application des recommandations par les États Membres

A. Réponses reçues des États Membres

Burundi

[Original : français]
[12 août 2008]

Recommandations 1 et 27

1. Le désarmement

Le problème de désarmement est lié au phénomène qui pousse la population civile à s'armer. Pour maîtriser la circulation et l'utilisation des armes à mauvais escient, le phénomène doit être appréhendé à partir de la cause : il faut tranquilliser les esprits, c'est-à-dire asseoir une sécurité rassurante pour tous.

La stratégie adoptée au sein du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants consiste à :

a) La récupération des armes distribuées par le Gouvernement pour l'autodéfense civile au fur et à mesure que la sécurité est restaurée;

b) La mise en place d'un mécanisme de vérification et de contrôle des armes de petit calibre légalement détenues matérialisé par un permis de port d'arme. Ces dernières sont enregistrées et tenues dans les registres du Chef d'état-major de la Force de défense nationale.

2. La non-prolifération des armes

La prolifération des armes à feu a causé une insécurité de plus en plus grandissante ces derniers jours. D'une part, le mouvement Parti pour la libération du peuple hutu/Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL) après avoir claqué la porte dans les négociations a continué à recruter et armer des jeunes combattants; d'autre part, des groupes de bandits armés se font voir un peu partout dans le pays et tentent de s'organiser en réseau pour commettre des crimes sur les axes routiers et dans les ménages.

La prolifération des armes a été caractérisée par un trafic transfrontalier des armes entretenue par les forces négatives œuvrant en connivence avec le FNL-PALIPEHUTU assurant l'approvisionnement en munitions de guerre à ce mouvement.

Des stratégies menées contre la prolifération :

a) Des contacts ont été faits avec les pays de la sous-région dans le cadre de la Tripartite Plus pour sensibiliser tous les pays membres à la sécurité collective étant entendu que ce problème reste une préoccupation régionale voire internationale sur la limitation et la circulation des armes de petit calibre;

b) Sur le plan interne, des initiatives ont été prises et ces dernières découlent de la résolution du Gouvernement sur l'éradication de la prolifération des armes de petit calibre lancée le 14 avril 2006;

c) Nous avons aussi instauré un système de gestion et de contrôle des armes légères de petit calibre de l'État en tenant une administration rigoureuse des documents spécifiant l'identification du fabricant jusqu'à l'utilisateur.

3. Quelques considérations

Des efforts sont encore à consentir pour désarmer la population en détention illégale des armes.

La réussite de ce programme exige certains préalables, entre autres la mise en place d'un dispositif de paix et de sécurité rassurant pour tous, la sensibilisation et l'éducation de la population à la lutte contre la prolifération des armes légères de petit calibre, la nécessité d'attirer son attention sur les conséquences et, partant, susciter l'intérêt d'adhésion au programme de désarmement.

La signature des accords de cessation définitive des hostilités avec le dernier mouvement rebelle FNL-PALIPEHUTU donne l'espoir de juguler les phénomènes de prolifération et de désarmement; et partant l'application de la résolution 61/73 de l'Assemblée générale s'en trouvera facilitée.

C'est aussi à ce moment que la synergie de toutes les forces, les organisations non gouvernementales, la société civile, les médias et confessions religieuses pourra être bien menée pour sensibiliser la population aux dangers que la détention illégale d'une arme à feu présente.

- En outre, les stratégies mises en œuvre de l'arme contre le développement ne pourront être efficaces que si elles sont entreprises en collaboration avec nos partenaires de la sous-région pour trouver les incitations les mieux adaptées à la situation de chaque milieu concerné par le désarmement.

Le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants est quant à lui prêt à appuyer les efforts de l'administration locale via les comités de sécurité communaux et collinaires servant de noyau pour les sous-commissions de désarmement en contraignant les individus qui se désisteraient à remettre volontairement leurs armes.

III. Application des recommandations par les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales

A. Université pour la paix

Recommandations 2 et 7

L'Université pour la paix a continué à dispenser des cours sur le désarmement, comme elle s'y était engagée, en application du mandat que lui avait confié l'Assemblée générale. En particulier, elle a abordé le thème du désarmement et de la non-prolifération sous l'angle de la paix et des conflits. Dans ses cours, qui font partie du cycle universitaire classique, la question du désarmement peut être étudiée dans le cadre d'une question plus générale, comme la reconstruction après les conflits ou la prévention des conflits, ou être le sujet d'étude principal.

Il a été décidé récemment de diviser l'un des principaux cours du cycle d'études sur la paix internationale, intitulé « Armes de destruction massive et armes légères et de petit calibre », en deux : un cours sur les armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques, l'autre sur les armes légères et de petit calibre associées aux trafics, à la violence et à l'insécurité. Le Département des études sur la paix et les conflits met actuellement au point les programmes détaillés de ces deux cours, qui seront dispensés à la fois dans le cadre de formations diplômantes et de formations professionnelles de courte durée. Pour pouvoir les préparer et les dispenser, il faudra faire appel à l'assistance technique et à l'aide financière de la communauté internationale et des organismes de coopération bilatérale et multilatérale concernées par ces sujets.

Par ailleurs, le Département des études sur la paix et les conflits a préparé un cours sur le désarmement, la démobilisation et la reconstruction pour l'année universitaire 2008-2009. Ce cours repose sur l'idée que le succès du règlement d'un conflit armé tient essentiellement à l'efficacité des mesures prises pour désarmer et démobiliser les combattants des parties au conflit, et que ces mesures doivent viser à réintégrer les combattants dans la vie civile et à les faire participer au rétablissement de la paix sociale. Ce nouveau cours décrit et analyse les objectifs des trois processus imbriqués que sont le désarmement, la démobilisation et la reconstruction, les principales activités auxquelles ils donnent lieu et les conditions nécessaires pour réussir la transition vers une paix durable.

L'Université pour la paix prépare également, pour Genève, des cours sur l'éducation et la formation en matière de désarmement, car c'est dans cette ville que se déroulent les grandes négociations sur le sujet menées sous l'égide des Nations Unies. Elle espère pouvoir en proposer un premier dans un avenir très proche. L'Université en appelle aux États Membres de l'ONU pour financer ces initiatives, et rappelle à ceux qui lui ont demandé de mettre en place ces cours sur le désarmement que rien n'est possible sans soutien financier.

Forte de son expérience, et sous réserve que le financement des États Membres ne se fasse pas attendre, l'Université pourra bientôt proposer une formation de troisième cycle débouchant sur des diplômes en affaires de désarmement, ainsi que des cours de même niveau destinés aux professionnels de ces questions. Quoi qu'il en soit, sans financement, elle aura du mal à développer davantage ses activités dans ce domaine.
